

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 13 avril 2022, le règlement numéro 350-22 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC. L'adoption de ce nouveau code a pour objet de se conformer aux dispositions de Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui ont été modifiées en décembre 2021 (projet de loi 49). Le règlement numéro 350-22 abroge les règlements numéros 254-16 et 293-18 de la MRC.

Le règlement numéro 350-22 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 14^e jour du mois d'avril 2022.

La directrice générale adjointe et greffière,



M^e Joanie Lemonde